



BULLETIN D'ADHÉSION 2024 - Couple

PRENOM NOM 1 : TEL :

PRENOM NOM 2 : TEL :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL 1 :@.....

ADRESSE MAIL 2 :@.....

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **Les Arts au Tilleul** s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Nous souhaitons devenir membre de l'association « Les Arts au Tilleul »,

Nous versons une cotisation annuelle de 30 € pour 2024

De ce fait, je reconnais l'objet de l'association, les statuts et le règlement intérieur étant consultables au siège de l'association.

Nous faisons un don de€, nous recevrons un reçu fiscal ouvrant droit à un crédit d'impôts de 66% de la somme versée. A partir d'un don de 200 €, les donateurs sont membre de l'association sans versement de la cotisation de 30 €.

En tant que donateurs, nos noms pourront figurer dans les remerciements sur le programme :

J'accepte Je refuse

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de « Les Arts au Tilleul », ou par virement sur le compte de l'association :

IBAN : FR76 102 783 715 500 011 367 901 47 - BIC : CMCI FR 2A

Fait à

Le

Signature

Signature :

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

Les Arts au tilleul

Le Villiers 41370 ROCHES-TALCY